



Bail commercial d'un terrain nu

Par **bret25**, le **01/08/2013** à **21:16**

je suis titulaire de deux baux commerciaux. le 1er bail :terrain avec hangar(siège de l'entreprise) et le 2eme bail d'un terrain nu depuis 01/2002 et renouvelé 01/2011.ces terrain sont destiné au gardiennage stationnement de caravane camping-car et bateau entretien et réparation et vente. les baux ont été réalisé par l'avocat du bailleur et enregistré a la recette. je prend la décision de vendre mon fond de commerce et on me fait savoir que le 2eme bail n'est pas valable ,alors qu'il est signé et de surcroit renouvelé dans les mêmes terme et condition. que pensez-vous de mon dilemme??? mon entreprise ne vaut rien !!!!merci de vos réponse